

Affiché le 21.04.2021

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15-04-2021**

Étaient présents : ARMAND Jacques - PESENTI Florence - BRUNET Pascal - BRUN Cyril - BOUVAT Jean-François - EYMARD Cyrille - LEONOFF Laurent - AUDEMARD Michael - POINT Marie Claire - COTTIN Christine - ROCHE Daniel.

Était absent(s) excusé(s) : Néant

POINT Marie-Claire a été désignée comme secrétaire de séance.

**Séance du conseil municipal du 08/04/2021**

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

**Présentation du projet d'aménagement du site de la Coche et des conditions d'accès**

M. Vartanian-Vice-Président du PNRV, M. Betton-Conservateur de la Réserve, ont présenté le projet d'aménagement du site de La Coche et des voies d'accès. M. Le Marrec, représentant l'ONF a également confirmé l'importance de ce dossier pour cet organisme.

Sur le site lui-même M. Vartanian a indiqué qu'un parking serait mis en place. Il a été constaté surtout l'été un flux important de véhicules ainsi qu'un public en partie nouveau suite à la crise sanitaire pour lequel une signalisation et une information au départ de chaque côté des routes d'accès doit être mis en place pour l'accès à la Réserve.

Selon le plan projeté pour l'aménagement du site de La Coche le conseil municipal partage les constats et l'hypothèse d'aménagement des espaces d'accueil tant pour les véhicules que pour les cheminements piétons.

Les conditions des voies d'accès en revanche soulèvent plus de réserves et de désaccords. L'hypothèse d'une fermeture permanente ou périodique paraît inappropriée en particulier pour la population locale qui a pour tradition de pouvoir aller sur ce site quelques fois dans l'année.

Il est également évoqué que l'accès par les Brunets ne se pose pas de la même manière.

Après un échange assez nourri sur ce sujet l'hypothèse de mettre très en amont des routes partant de Rousset et des Brunets une signalétique dissuadant déjà une certaine catégorie de véhicules (camping-car, caravanes et autres) fait consensus. Cette signalétique sera aussi complétée par une signalétique de stationnement interdit le long de ces deux accès principaux (Rousset et Les Brunets). L'hypothèse d'une fermeture définitive de la voirie allant des Brunets à la Coche n'est donc pas retenue. Une solution limitant l'accès sera privilégiée.

Suite à ce consensus la séance a été levée.

Le Maire et le Conseil Municipal ont remercié Messieurs Vartanian, Betton et Le Marrec pour la qualité des échanges et la prise en compte du point de vue du conseil municipal.

**Questions diverses**

Néant

Séance terminée à 22h30.